



Maison en heritage refus de vendre

Par **gilbala**, le **09/02/2017** à **22:23**

bonjour

Suite au décès de ma mère celle ci avait acheté un appartement
j'ai un frère et nous sommes tous les deux les seuls héritiers
cet, appartement est évalué a 40.000 euros, il est inhabité depuis plus de 1 an,
je désire vendre mon frère refuse et ne veux pas non plus racheté ma part
il préfère voir le bien "pourrir" pour que je ne perçoive aucune some d'argent
je tiens à préciser que celui ci s'est porté porte fort sur l'argent placé par ma mère et qu'il
refuse de me donner ma part
qu'elles sont mes recours

merci d'avance

Par **morobar**, le **10/02/2017** à **09:22**

Bonjour,

Normalement votre frère ne dispose pas des fonds, c'est le notaire qui en a la charge.
Il est toujours possible de sortir d'une indivision, et saisir le TGI pour une vente aux enchères.